



**QUELS SONT LES RISQUES LIES AUX MARCHES FINANCIERS ?**

Les risques liés aux marchés financiers sont **des risques de perte en capital liés à l'évolution de la valeur de marché**, c'est-à-dire au prix, des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Pour qu'il y ait un risque de marché, il faut que deux composantes soient réunies, à savoir :

- Une exposition : c'est-à-dire la détention d'un portefeuille d'instruments financiers ;
- Une incertitude : elle réside dans l'évolution future de la valeur de marché des instruments financiers du portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, l'investisseur s'expose à réaliser une perte en capital au lieu du bénéfice escompté.

Il convient de distinguer deux catégories de risques liés aux marchés financiers :

- Une première catégorie rassemblant des risques inhérents aux données de marché, génératrices de risque pour le portefeuille. Il s'agit alors de risques de marchés propres aux différentes classes d'actifs composant le portefeuille tels que :
  - le risque de crédit ;
  - le risque de taux ;
  - le risque de change ;
  - le risque actions.
- Une seconde catégorie, reprenant les risques suivants :
  - le risque de liquidité ;
  - le risque opérationnel ;
  - le risque de contrepartie.

**Le risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque pouvant résulter de la dégradation de signature, du défaut de paiement ou du non-respect de ses obligations contractuelles par un emprunteur auprès de son créancier. Ce risque est lié à **la capacité de l'emprunteur à honorer ses dettes** (incapacité de verser le paiement des intérêts en temps voulu ou de rembourser le nominal à échéance). Ce risque de crédit peut entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés et une perte en capital.

La dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur pourrait entraîner une baisse de la valeur des titres concernés.

**Le risque de taux**

Le risque de taux est le principal risque associé aux prêts/emprunts. C'est **le risque que les taux, prêteurs ou emprunteurs, évoluent défavorablement**.

Les taux d'intérêt peuvent être influencés par nombre d'éléments ou d'évènements comme les politiques monétaires, le taux d'escompte, l'inflation....

Une fluctuation des taux d'intérêt a pour conséquence la variation de la valeur des investissements en instruments obligataires et titres de créance. Ainsi, une augmentation des taux d'intérêt expose le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Prenons pour exemple un investisseur qui a emprunté à un taux variable. Si les taux montent, l'investisseur subira un risque de taux puisqu'il devra payer plus cher ses remboursements.

A contrario, en cas de baisse des taux, un prêteur subira un risque de taux puisqu'il perdra des revenus, sa rémunération étant plus faible.



Un taux d'intérêt très faible peut affecter le rendement des actifs à court terme.

### Le risque actions

Le risque actions est **le risque de perte en capital** induit par la **baisse de la valeur de marchés des actions ou instruments apparentés**. Il englobe les fluctuations significatives de cours et les informations négatives relatives à un émetteur ou au marché. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Le risque qu'une ou plusieurs sociétés enregistrent un recul ou ne progressent pas peut avoir un impact négatif sur la valeur de leurs actions. Il n'y a pas de garantie que cette valeur s'apprécie : cette dernière ainsi que les revenus générés par les actions peuvent tout aussi bien diminuer qu'augmenter.

En cas d'investissement dans une société faisant l'objet d'une introduction en Bourse, le risque est que le cours de l'action qui vient d'être listée fasse preuve d'une **grande volatilité** à la suite de facteurs tels que l'absence d'un marché public antérieur, des transactions non saisonnières, le nombre limité de titres négociables et le manque d'informations sur l'émetteur.

### Le risque de change

Le risque de change est le risque d'**une perte liée aux variations futures du taux de change**, c'est-à-dire à **la variation du cours d'une devise par rapport à une autre devise**, ou à une éventuelle modification en matière de contrôle des taux de change.

Ce risque est un risque auquel s'expose tout investisseur qui se porte acquéreur d'un actif dans une devise différente de la devise de référence. Si la devise des investissements se déprécie par rapport à la devise de référence, le prix des investissements baisse également. A l'inverse, si la devise des investissements s'apprécie par rapport à la devise de référence, le prix des investissements augmente.

Lorsque des opérations de couverture sont conclues afin de se prémunir contre le risque de change, leur complète efficacité ne peut pas être garantie.

\*\*\*      \*\*\*

### Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'**une position ne puisse pas être cédée, liquidée ou clôturée à un prix raisonnable dans un délai suffisamment court en raison de l'inexistence ou de l'étroitesse du marché**.

Ce risque s'illustre dans l'impossibilité de vendre ou acheter un actif à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs et/ou de vendeurs c'est-à-dire d'un manque de profondeur de marché. Les acheteurs sont ainsi susceptibles de devoir acquérir plus cher l'actif en situation de pénurie d'offres, et inversement les vendeurs devront opérer une décote afin de réussir à céder l'actif en situation de faible demande.

### Le risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini par le comité de Bâle comme le "*risque de pertes provenant de processus internes inadéquats ou défectueux, de personnes et systèmes ou d'événements externes*".

Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, l'inadéquation de processus internes, des événements extérieurs y compris le risque juridique et le risque de documentation ainsi que le risque résultant des procédures de négociation, de règlement et d'évaluation appliquées pour le compte du teneur de compte. Le champ d'application du risque opérationnel est donc extrêmement large.



On peut cependant considérer comme réalisation d'un risque opérationnel **tout événement qui perturbe le déroulement normal des processus métier et qui peut générer un gain ou une perte financière par rapport à une position clientèle.**

### **Le risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie résulte du fait que **la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations** avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Il s'agit notamment du risque de défaillance de l'acheteur ou du vendeur au moment du règlement-livraison d'une opération de marché.